

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 septembre 2026
N°DEL_2026_074

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Représentés : 2	Votants : 17
--	---------------	-----------------	--------------

Date de la convocation : 01/09/2026	Date d'affichage : 01/09/2026
-------------------------------------	-------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

Etaient absents : DESOMER Christophe, LEGOUT Cécile représentée par DELOM Florence, ESPALIEU Aline représentée par MURAT Frédéric, VABRE Fabien.

Madame Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Acquisition de 2 défibrillateurs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'il convient de changer les 2 défibrillateurs présents sur la commune (Salle polyvalente et Terrain de rugby)

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les offres commerciales proposées à la commune par les entreprises spécialisées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE RETENIR l'offre présentée par l'entreprise Maurs Médical pour l'acquisition de 2 défibrillateurs, pour un montant de 2 597.99 € H.T., soit 3 117.59 € T.T.C.;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2026 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adopter la proposition par 17 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM



Le Maire

Jean-Luc DONEYS

